

Réussissez votre transmission ou votre installation hors du cadre familial ! Utilisez les outils mis à votre disposition par la Chambre d'agriculture

- Les Aides à l'installation
- Le Parcours à l'installation
- Le PIDIL (Programme pour l'installation et le Développement des Initiatives Locales)
- le RDI (répertoire Départemental à l'Installation)

Notre service juridique et économique peut vous accompagner dans vos démarches de création d'entreprise ou de cessation d'activité.

La Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime propose **plus de 40 prestations aux agriculteurs dans les domaines techniques, économiques, réglementaires.**

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou pour recevoir nos plaquettes.

**Contact : Christiane BELIS
CA SAINTES - 05 46 93 71 05
www.charente-maritime.chambagri.fr**



Avec le soutien de :



Contacts

Point Info Installation
Andrée LAMY
Saintes 07 63 00 22 12

Chambre d'agriculture
Philippe CHATELLIER :
05 46 48 10 79

Chambre d'agriculture
Jean HARTZ :
06 33 67 78 41

C.E.P.P.P.

Chambre d'Agriculture de Saintes
Christiane BELIS : 05 46 93 71 05

Pour toutes informations

Chambre d'agriculture
Département Economie et Territoires
05 46 50 45 00

*avec le soutien financier :
DRAF (Direction Régionale
de l'Agriculture et de la Forêt)
et avec l'appui technique :
DDTM (Direction Départementale
des Territoires et de la Mer)*



Installation

S'installer en 3 étapes

Vous aider dans votre réflexion,
la mise en place de votre projet
et son suivi

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME

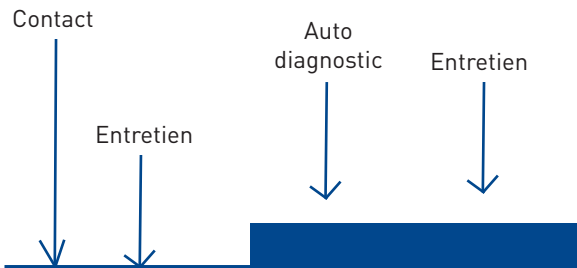
Réalisation Chambre d'agriculture 17 - février 2012



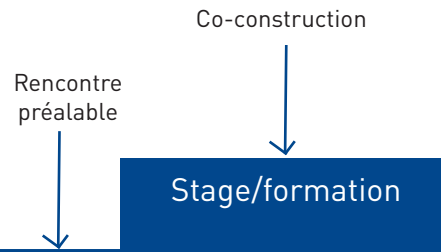
Réussir son installationdes appuis pour tous !

3 étapes à suivre

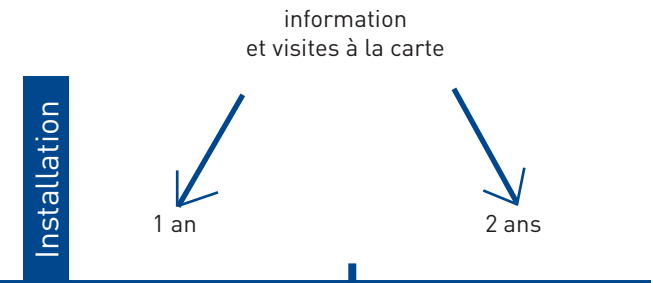
1 LE POINT INFO INSTALLATION



2 LE P.P.P. (Plan de Professionnalisation Personnalisé)



3 LE SUIVI D'INSTALLATION



A l'émergence de votre projet ...

Le Point Info Installation vous informe et vous accompagne dans votre auto-diagnostic.

Elaborer votre P.P.P. avec l'aide des Conseillers Projet et Compétences du CEPPP*

stage en entreprise agricole en France ou à l'étranger d'une période de 6 mois maximum chez un maître exploitant agréé

stage collectif préparatoire à l'installation (21 h)
Il vous permet de positionner votre projet dans un contexte local et européen (PAC, filière, territoires...) et d'anticiper l'environnement réglementaire de votre future entreprise (qualité, certification, santé, sécurité)

modules complémentaires à déterminer selon le projet d'installation (ex : juridique, société, trésorerie, conditionnalité, techniques maraîchères bio, alimentation etc.)

*CEPPP : Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés.

Que vous demandiez les aides ou non, la Chambre d'agriculture vous propose :

- **de l'information gratuite :**
Abonnement d'1 an à la revue
Chambre d'agriculture et ses flashes techniques.
- **de participer aux groupes JA**
Pour aider les jeunes installés (moins de 3 ans), la Chambre d'agriculture leur propose de se retrouver dans des groupes spécialisés : **lait, céréales, viticulture,...**
 - échanges sur les pratiques
 - mises au point techniques
 - repères et solutions économiques
 - visites d'exploitation
 - réponses aux attentes exprimées

Si vous hésitez à demander les aides
La Chambre d'agriculture peut vous aider à prendre votre décision lors d'un entretien, et vous propose une étude de votre projet sur devis

En parallèle : élaboration du PDE (Plan de Développement de l'Exploitation) et constitution de votre dossier de demande de DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs)